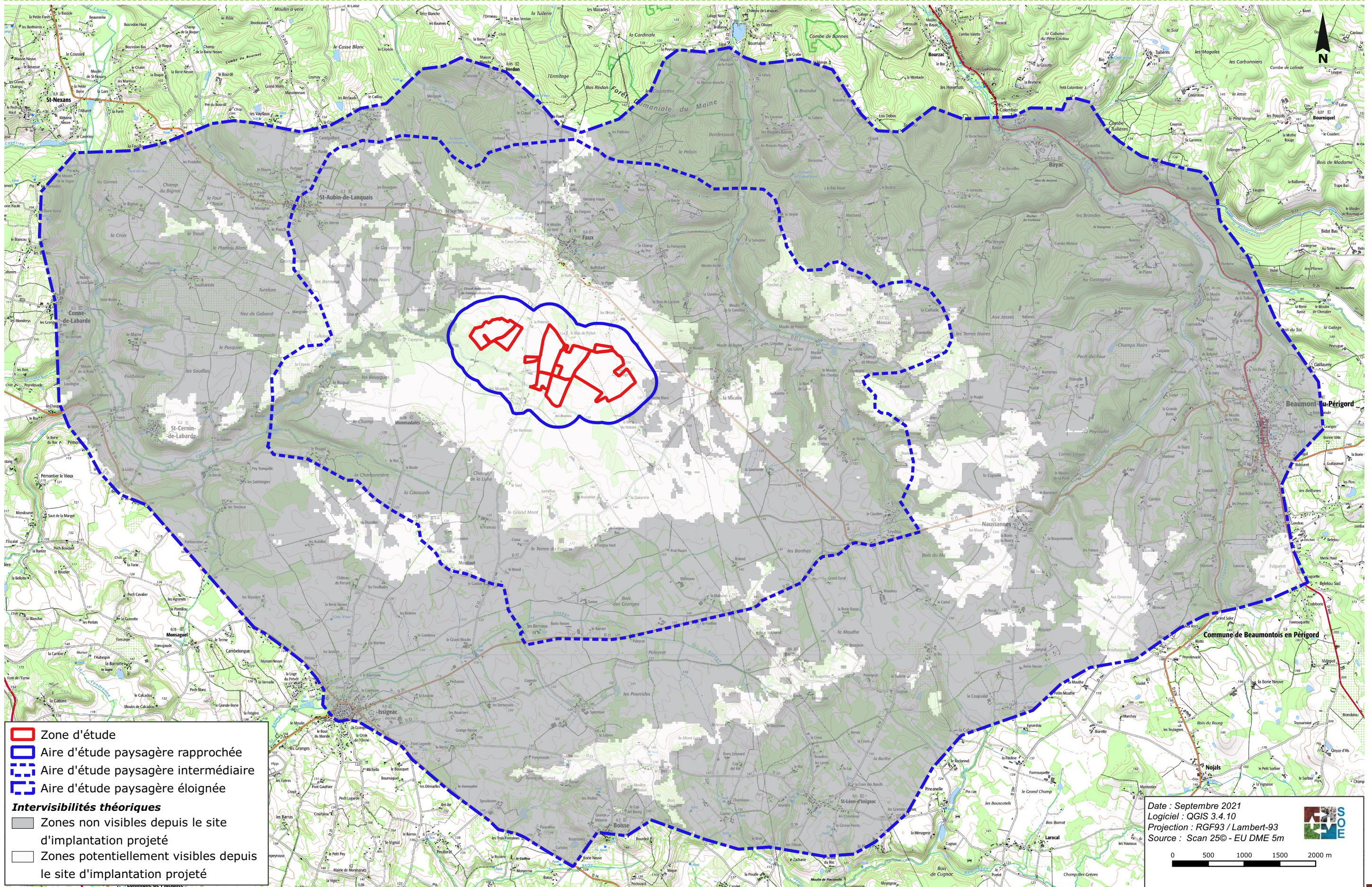


Intervisibilités théoriques



Zone d'étude
 Aire d'étude paysagère rapprochée
 Aire d'étude paysagère intermédiaire
 Aire d'étude paysagère éloignée
Intervisibilités théoriques
 Zones non visibles depuis le site d'implantation projeté
 Zones potentiellement visibles depuis le site d'implantation projeté

Date : Septembre 2021
 Logiciel : QGIS 3.4.10
 Projection : RGF93 / Lambert-93
 Source : Scan 25© - EU DME 5m

0 500 1000 1500 2000 m

2.5.5.2.2. Inter-visibilités effectives

La couverture végétale et divers obstacles visuels (habitations, infrastructures, etc.) viennent fermer une partie des inter-visibilités théoriques possibles. De plus, seules les inter-visibilités possibles depuis les espaces fréquentés par la population (habitations, voiries, zones touristiques, chemins de randonnée, etc.) sont retenues dans la poursuite de l'analyse.

Des enjeux visuels ont été attribués à chaque lieu de perception identifié. Ils prennent en compte la distance à la zone d'étude (note comprise de 0 à 8), la fréquentation (note de 0 à 3), le type de vue : en contrebas, rasante, surplombante (note de 1 à 3) et la valeur patrimoniale (note de 0 à 2). Une « note expert » permettant de nuancer le score initial en fonction du ressenti paysager vient compléter la détermination de l'enjeu (note de -2 à 2). La caractérisation des enjeux est réalisée sur la base de la notation suivante :

Note d'enjeu	Note
Nul	0
Négligeable	1 à 3
Très faible	4 à 5
Faible	6 à 7
Modéré	8 à 9
Fort	10 à 12
Très fort	> 12

Une carte de synthèse des zones à enjeux visuels a été réalisée (voir en page 176). Elle permet de localiser de manière plus précise chaque enjeu identifié ainsi que son étendue.

La planche en page 186 cartographie les lieux-dits à l'échelle du secteur d'étude qui sont concernés par les perceptions visuelles depuis les aires d'étude paysagères.

Perceptions visuelles depuis l'aire d'étude éloignée

La topographie de plateau et la végétation du secteur empêchent toute inter-visibilité à l'échelle de l'aire d'étude éloignée. Les enjeux visuels à cette échelle sont donc **NULS**.

Perceptions visuelles depuis l'aire d'étude intermédiaire

Au sein de l'aire d'étude paysagère intermédiaire, les enjeux visuels sont largement conditionnés par le relief de plateau dont certains secteurs disposent de points hauts ainsi que par la végétation qui alterne entre petits boisements, ripisylve de la Conne et grands secteurs agricoles ouverts.

Les enjeux visuels relevés sont les suivants :

- Enjeux depuis les voiries

Les enjeux visuels suivants sont attribués en fonction de la distance, de la fréquentation de ces voiries et de la superficie de la zone d'étude visible.

Depuis **la RD 19**, on note les perceptions visuelles et les enjeux visuels associés suivants :

- **au nord-ouest du centre-bourg de Faux**, le nord de la zone ouest d'étude est partiellement visible au lointain (voir photographie 1 en page 166), au droit de dents creuses entre les habitations. Les enjeux sont évalués comme **NÉGLIGEABLES** en raison de la distance et des obstacles visuels qui viennent limiter les perceptions.
- **au sud-est du centre-bourg de Faux**, des perceptions visuelles sont possibles en direction du nord-est de la zone est d'étude (photographies 1 et 2 en page 167). Les alignements de haies arbustives et arborées ou d'arbres isolés découpent le linéaire visible de la zone d'étude. La végétation peut également interdire toute perceptions selon les tronçons de la voirie (voir photographie 6 en page 166). Les enjeux attribués sont **NULS à FAIBLES**.

Depuis **le nord de la RD 22**, la frange nord-ouest de la zone est d'étude est visible (voir photographie 5 en page 166). Les visibilités sont légèrement surplombantes. Elles sont en partie limitées par la présence d'arbres aux abords des chemins ruraux longeant la zone est d'étude. De même, la frange nord-ouest de la zone ouest d'étude est visible (perceptions similaires à celles recensées depuis le sentier de randonnée « La Boucle Falloise », voir photographie 7 en page 166). Aussi les enjeux associés sont **FAIBLES à MODÉRÉS**.

Depuis **le nord de la route de la Robertie**, le nord de la zone ouest d'étude est partiellement visible, en l'absence ponctuelle de haies bloquant les visibilités (voir photographie 2 en page 166). Des enjeux **TRÈS FAIBLES** ont été attribués à ces perceptions.

Depuis le linéaire de **la route de la Robertie traversant le parc photovoltaïque** situé à 260 m au plus près de la zone d'étude, la topographie interdit toute visibilité (voir photographie 3 en page 166). Les enjeux sont donc **NULS**.

Depuis **la route de Lajasse, aux abords du château d'eau** situé au nord-ouest du centre-bourg de Faux, la zone d'étude n'est pas visible en raison des obstacles visuels formés par les habitations et leurs jardins (voir photographie 4 en page 166). Les enjeux sont également **NULS**.

Depuis le nord de **la route des Grèzes**, le nord-est de la zone est d'étude est perceptible au droit de trouées dans les abords boisés des chemins ruraux longeant la zone d'étude (voir photographie 3 en page 167). Des enjeux visuels **FAIBLES** ont été attribués.

Depuis **la RD 27**, des visibilités portent sur la ligne de crête bordant l'est de la zone est d'étude (voir photographies 4 et 5 en page 167). Des enjeux visuels **NÉGLIGEABLES** sont attribués.

Depuis **la route traversant le centre-bourg de Monmadalès** (VC n°4), la zone d'étude est masquée par la végétation (voir photographie 6 en page 167). Les enjeux sont donc **NULS** depuis cette localisation.

Plusieurs sentiers de randonnée sont présents au nord de la zone d'étude.

- **Le sentier de randonnée « La Boucle Falloise »** qui dispose de vues en direction du nord-ouest de la zone ouest d'étude (voir photographie 7 en page 166) pour lequel des enjeux visuels attribués sont **FAIBLES** ;
- **Le sentier de randonnée « La Boucle de Faux »** depuis lequel les perceptions visuelles en direction de la zone est d'étude sont similaires à celles recensées depuis la RD 19 (voir photographie 2 en page 167) mais plus lointaines. Les enjeux évalués sont **TRÈS FAIBLES** ;
- **La liaison inter-boucle** depuis laquelle les visibilités portent sur le nord-ouest de la zone ouest d'étude (voir photographie 7 en page 166) et où les enjeux visuels associés sont **FAIBLES**.

- Enjeux depuis les habitations

Les visibilité recensées lors de la visite de terrain du 03/09/2021 ont été évaluées depuis les voiries aux abords des habitations du secteur d'étude, celles-ci étant des propriétés privées.

Les enjeux visuels associés à ces habitations sont réévalués en fonction du nombre d'habitations et de la présence d'obstacle visuel (boisements, autres bâtis).

Les enjeux évalués depuis les habitations prennent également en compte les visibilité depuis la zone d'étude.

Au sein du **lieu-dit « Camp d'Issigeac »**, des habitations longeant la RD 22 disposent de vues limitées par la végétation en direction du nord-ouest de la zone est d'étude (voir *photographie 5 en page 166*), ainsi que de vues limitées en direction du nord de la zone ouest d'étude, similaires à celles recensées depuis le sentier de randonnée « La Boucle Falloise » mais plus lointaines (voir *photographie 7 en page 166*). Les enjeux associés aux perceptions visuelles sont **FAIBLES à MODÉRÉS**.

Au sein du **lieu-dit « La Robertie »**,

- › les visibilité depuis certaines habitations longeant la RD 22 sont semblables à celles décrites pour le lieu-dit « Camp d'Issigeac » bien que certaines soient plus lointaines, les enjeux sont **MODÉRÉS à TRÈS FAIBLES** ;
- › les visibilité concernant des habitations ainsi que l'école primaire, le stade et un atelier municipal longeant la route de la Robertie portent sur le nord-est de la zone ouest d'étude (voir *photographie 2 en page 166*). Les enjeux associés sont **TRÈS FAIBLES**.

Au sein du **centre-bourg de Faux**, des habitations longeant la RD 19 et la route de Lajasse sont visibles depuis la zone ouest d'étude. En raison de la distance et du nombre d'habitations, les enjeux visuels sont **TRÈS FAIBLES**.

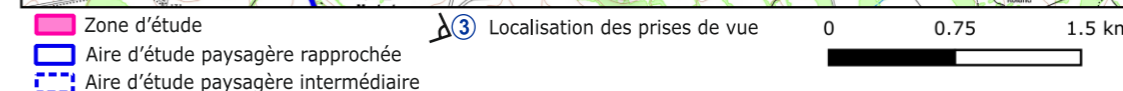
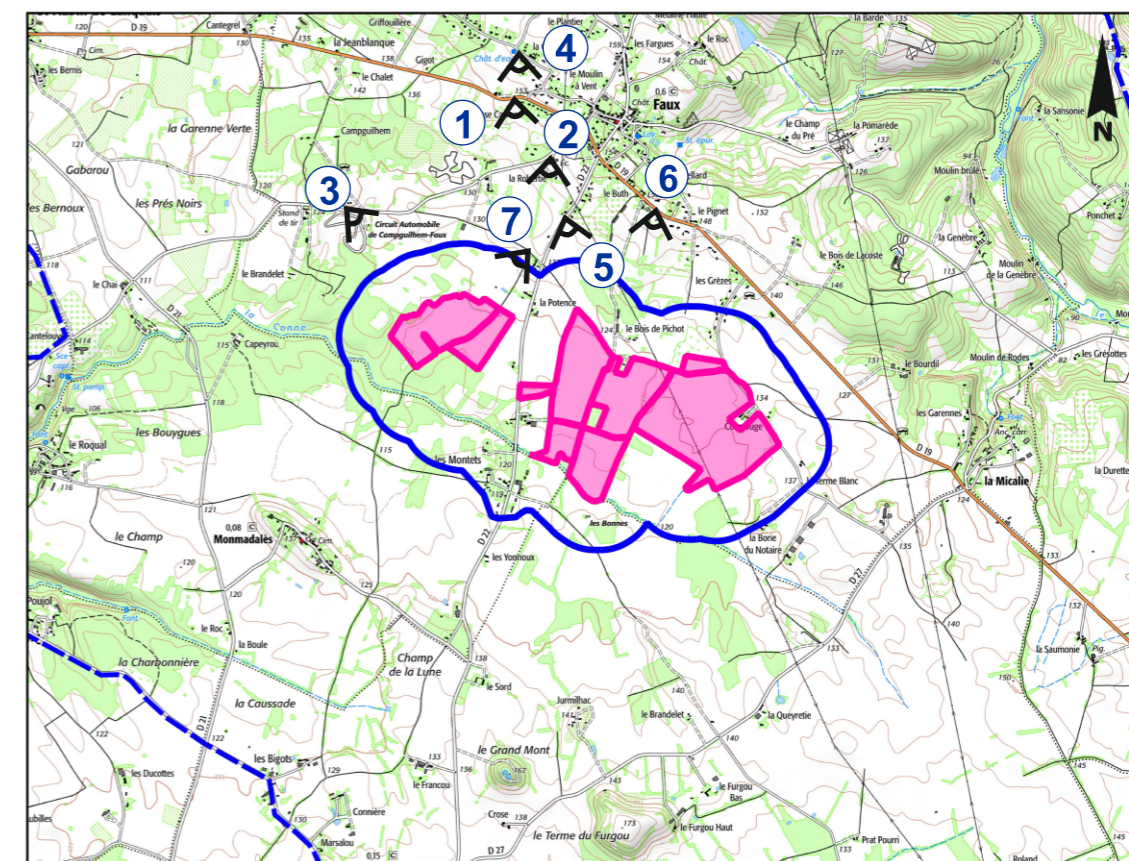
Au sud-est du centre-bourg de Faux, des perceptions visuelles depuis la RD 19 longée par des habitations des **lieux-dits « Le Buth »** et « **Les Grèzes** » sont possibles en direction de la zone est d'étude (voir *photographies 1 et 2 en page 167*). Il en est de même pour des habitations du lieu-dit « **Les Grèzes** » longeant la route des Grèzes (voir *photographie 3 en page 167*). D'autres habitations du lieu-dit « **Le Buth** » sont visibles depuis la pointe est de la zone est d'étude. Les enjeux sont évalués comme **NÉGLIGEABLES à FAIBLES**.

Une habitation située au sud-est du **lieu-dit « Courrouge »**⁶⁵ est visible depuis la zone est d'étude. Eu égard à la distance et au masque visuel formé par la végétation, des enjeux visuels **FAIBLES** lui sont attribués.

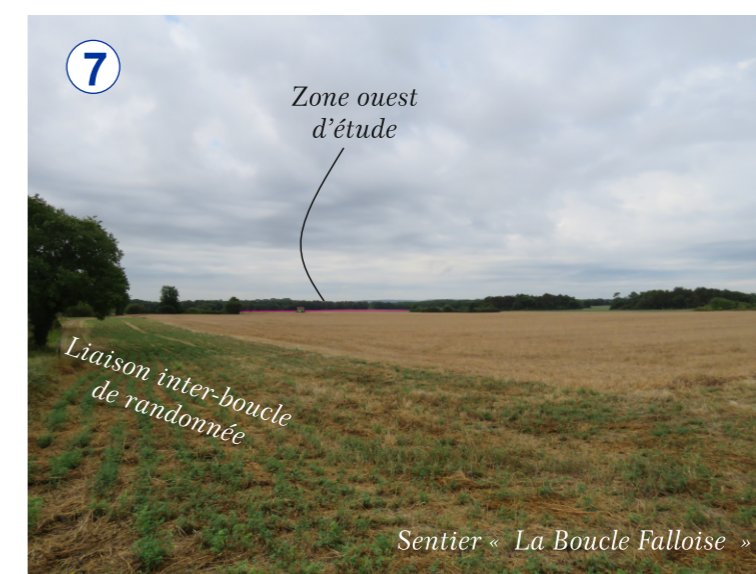
Les **lieux-dits « Jurmillac »** et « **La Queyretie ouest** » sont visibles depuis la zone est d'étude. La vue recensée depuis la RD 27 desservant ces lieux-dits surplombe le plateau agricole et la zone est d'étude à l'horizon (voir *photographie 5 en page 167*) **TRÈS FAIBLES**.

⁶⁵ Donnée cadastrale. Donnée IGN : « La Borie du Notaire ».

Perceptions visuelles depuis l'aire d'étude intermédiaire (1/2)



- ① Vue depuis la RD 19 au nord-ouest du centre-bourg de Faux en direction du sud
- ② Vue depuis la route de la Robertie en direction du sud
- ③ Localisation des prises de vue
- ④ Vue depuis la route de Lajasse au pied du château d'eau en direction du sud
- ⑤ Vue depuis la RD 22 à l'ouest du lieu-dit « Camp d'Issigeac » en direction du sud-est

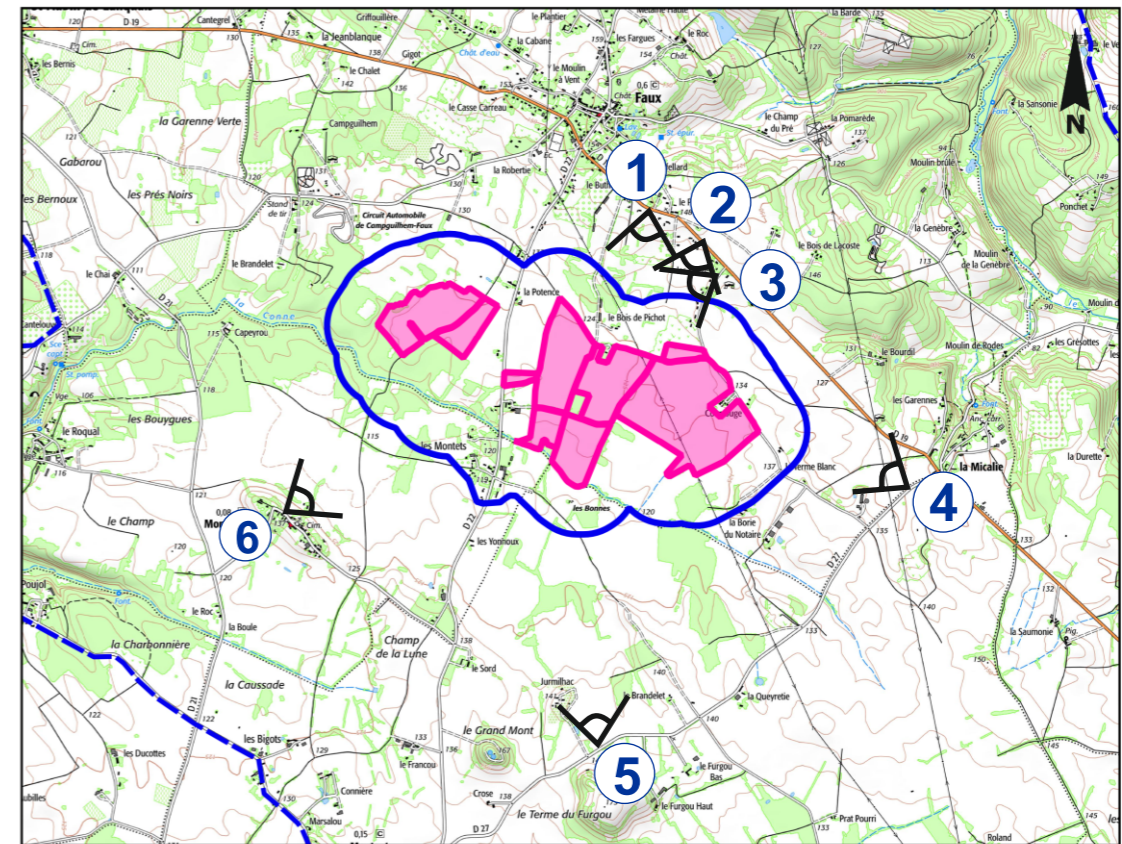
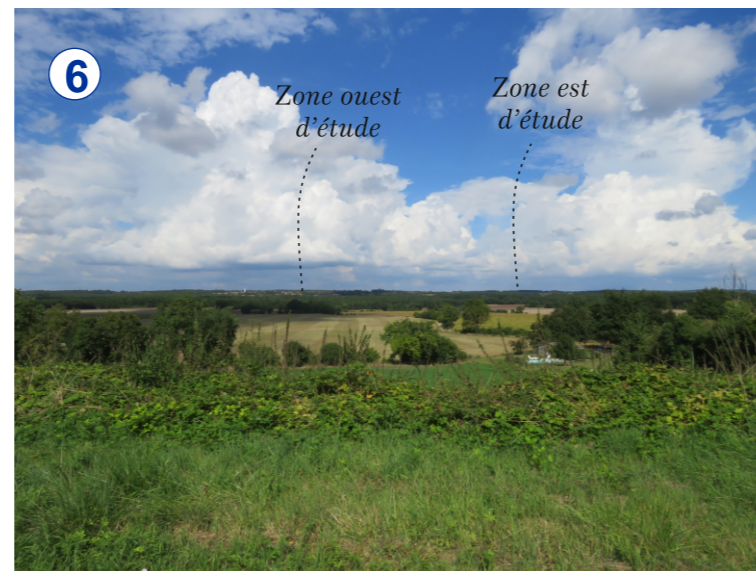
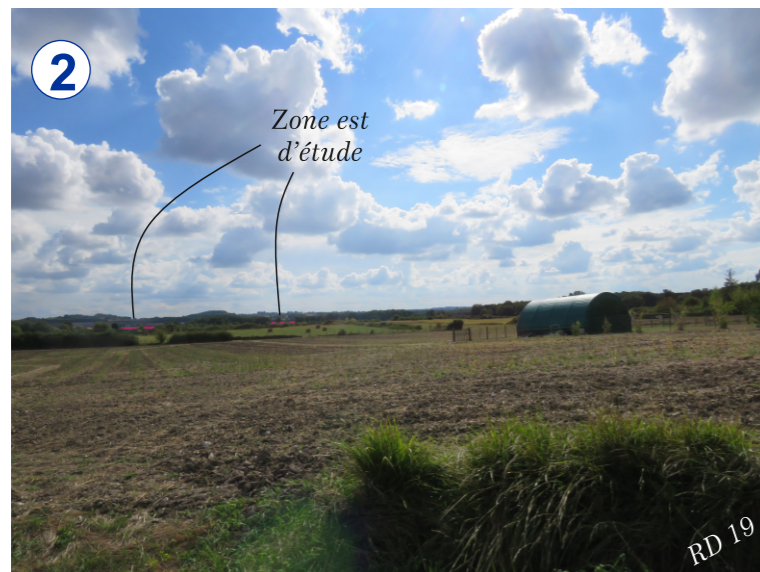


Vue depuis la route de la Robertie au niveau du parc photovoltaïque en direction du sud-est

Vue depuis la RD 19 au sud-est du centre-bourg de Faux en direction du sud

Vue depuis l'intersection de la liaison inter-boucle de randonnée et le sentier « La Boucle Falloise » en direction du sud-ouest

Perceptions visuelles au sein de l'aire d'étude intermédiaire (2/2)



- Zone d'implantation potentielle du projet
- Aire d'étude paysagère rapprochée
- Aire d'étude paysagère intermédiaire
- Localisation des prises de vue

- 1 Vue depuis la RD 19 au sud-est du centre-bourg de Faux en direction du sud
- 2 Vue depuis la RD 19 au sud-est du centre-bourg de Faux en direction du sud-ouest
- 3 Vue depuis la route des Grèzes au nord-ouest du lieu-dit « Les Grèzes » en direction du sud-ouest
- 4 Vue depuis la RD 27 à l'est du lieu-dit « Le Terme Blanc » en direction du nord-ouest
- 5 Vue depuis la RD 27 au nord du lieu-dit « Le Terme de Furgou », au sud du lieu-dit « Jurmillac », en direction du nord
- 6 Vue depuis le nord-ouest du centre-bourg de Monmadalès en direction du nord-ouest

Perceptions visuelles au sein de l'aire d'étude rapprochée

- Enjeux depuis les voiries

Les enjeux visuels suivants sont attribués en fonction de la distance, de la fréquentation de ces voiries et de la superficie de la zone d'étude visible.

Un **chemin rural** emprunté par le **sentier de randonnée de liaison inter-boucle**⁶⁶ traverse la zone ouest d'étude du nord-est au sud. Ce chemin est bordé de part et d'autre par la zone ouest d'étude (voir *photographie 7 en page 170*) ou bordé partiellement par des boisements et la zone ouest plus au sud. Les enjeux visuels sont évalués comme étant **TRÈS FORTS** en raison des vues directes.

La **RD 22** sépare les zones ouest et est d'étude.

- Depuis **la RD 22 au sud** de l'aire d'étude rapprochée, les boisements et la ripisylve de la Conne interdisent les perceptions en direction de la zone d'étude.
 - Les enjeux visuels associés sont **NULS** ;
- Depuis **la RD 22 au centre et au nord** de l'aire d'étude rapprochée, les perceptions visuelles s'ouvrent au droit de trouées dans l'écran végétal (voir *photographies 1, 2 et 3 en page 170*). Une parcelle de la zone est d'étude est limitrophe de la RD 22 (voir *photographie 4 en page 170*). En revanche, plus au nord, des parcelles agricoles s'intercalent entre la RD 22 et les limites des zones d'étude rendent les perceptions visuelles plus lointaines (voir *les photographies 5 et 6 en page 170 et voir photographies 1, 2, 3 et 4 en page 171*) ;
 - Aussi les enjeux attribués sont **FORTS** à **TRÈS FORTS** selon la variabilité des masques visuels ;

Un **chemin rural** emprunté par le **sentier de randonnée « La Boucle Falloise**⁶⁷ » longe le nord de la zone est d'étude (voir *photographie 5 en page 171*). Il passe également au nord de la zone ouest d'étude, à 370 m au plus près. Depuis le nord-est de la zone est d'étude, aucun masque visuel ne vient limiter les visibilitées tandis qu'au nord-est de la zone est d'étude, le chemin rural est partiellement bordé d'arbustes ou d'arbres qui viennent limiter les visibilitées (voir *photographie 7 en page 171*). Les enjeux associés sont **FORTS** à **TRÈS FORTS** en direction de la zone est et **FAIBLES** en direction de la zone ouest du fait de la vue rasante.

La **route des Grèzes** est localisée sur la frange est de l'aire d'étude rapprochée. On distingue notamment :

- **A l'est** de l'aire d'étude rapprochée, la **route des Grèzes** longe le nord-est et l'est de la zone est d'étude. Depuis ce linéaire, les visibilitées sont frontales en raison de l'absence d'obstacle visuel (voir *photographies 3 et 5 en page 172*) ;
 - Les enjeux évalués sont **TRÈS FORTS** ;
- Depuis **le nord** de la route des Grèzes, les habitations ou la végétation de type « *bande ligneuse* » limitent les perceptions en direction de la zone est d'étude (voir *respectivement photographies 1 et 2 en page 172*).
 - Les enjeux évalués sont **FAIBLES**.
- Depuis la route des Grèzes **au sud-est** de l'aire d'étude rapprochée, les visibilitées sont en surplomb sur la zone est d'étude (voir *photographie 6 en page 172*) ;
 - Les enjeux visuels attribués sont **FORTS**.

- Enjeux depuis les habitations

Les visibilitées recensées lors de la visite de terrain du 03/09/2021 ont été évaluées depuis les voiries aux abords des habitations du secteur d'étude, celles-ci étant des propriétés privées.

Les enjeux visuels associés à ces habitations sont réévalués en fonction du nombre d'habitations et de la présence d'obstacle visuel (boisements, autres bâtis).

Le long de la **RD 22**, on recense les habitations suivantes avec les enjeux visuels associés suivants :

- **Au sud** de l'aire d'étude rapprochée, aux **lieux-dits « Le Montet est »** et « **Le Montet ouest** » (voir *photographies 2 et 3 en page 170*) ;
 - Les visibilitées portent sur le sud-ouest et l'ouest de la zone est d'étude et, plus au lointain, sur le sud-est de la zone ouest d'étude. Les enjeux visuels sont respectivement **TRÈS FORTS** à **FAIBLES** et **FORTS** à **FAIBLES**.
- **Au centre** de l'aire d'étude rapprochée, au **lieu-dit « La Potence »** (voir *photographies 5 et 6 en page 170*) ;
 - Les perceptions visuelles sont en direction de l'ouest de la zone est et de l'est de la zone ouest. Les enjeux visuels sont évalués comme **TRÈS FORTS** en raison de la distance ;
- **Au nord** de l'aire d'étude rapprochée, aux **lieux-dits « La Potence »** (voir *photographie 1 et 3 en page 171*) et « **Le Montet est** » (voir *photographies 2 et 4 en page 171*) ;
 - Les enjeux visuels en direction de la zone ouest sont estimés comme **FAIBLES** à **TRÈS FORTS** ;
 - Les enjeux visuels en direction de la zone est sont **MODÉRÉS** à **FORTS** du fait de la distance ;

Au nord de l'aire d'étude rapprochée, une habitation du **lieu-dit « Le Montet est »** localisée au sein d'un boisement limitrophe de la zone est d'étude est accessible par le chemin rural longeant le nord de la zone est d'étude (voir *photographie 6 en page 171*). Malgré le boisement entourant l'habitation, les enjeux visuels attribués sont **TRÈS FORTS** en raison de la proximité avec la zone est d'étude. Les enjeux associés aux perceptions depuis cette habitation en direction de la zone ouest d'étude sont **FAIBLES** en raison de la distance et de la vue rasante.

Une seconde habitation localisée au sud-ouest du **lieu-dit « Les Grèzes »** est située à 150 m au nord de cette habitation. Elle est visible depuis la frange nord de la zone est d'étude au droit de trouées (voir *photographie 3 en page 161*). Des enjeux visuels associés sont **FORTS** au regard des écrans de végétation.

Le long de la route des Grèzes, on recense les habitations suivantes et les enjeux visuels associés suivants :

- Au nord-est de l'aire d'étude rapprochée, au **lieu-dit « Les Grèzes »** (voir *photographie 1 en page 172*) ;
 - Les vues se dirigent vers le nord-est de la zone est d'étude et sont limitées par des boisements qui s'intercalent. Aussi les enjeux attribués sont **FAIBLES** ;
- A l'est de l'aire d'étude rapprochée,

⁶⁶ Les sentiers de randonnée sont décrits dans la partie 1.6.7.3 en page 94.

⁶⁷ Les sentiers de randonnée sont décrits dans la partie 1.6.7.3 en page 94.

- Depuis une habitation au lieu-dit « **Courrouge** » (voir photographie 4 en page 172) ;
 - En raison de la proximité immédiate de l'habitation avec la zone est d'étude, les enjeux visuels sont évalués comme **TRÈS FORTS** ;
- Depuis une habitation au lieu-dit « **Les Grèzes** », située de l'autre côté de la route des Grèzes, la zone est d'étude est visible sans obstacle visuel (voir photographie 5 en page 172) ;
 - Les enjeux sont ainsi évalués comme **TRÈS FORTS**.
- Au sud-est de l'aire d'étude rapprochée, au lieu-dit « **Le Terme Blanc** », un surplomb offre une visibilité portant sur le sud-est de la zone est d'étude (voir photographie 6 en page 172) ;
 - Les enjeux visuels sont **FORTS** du fait de cette vue légèrement surplombante et de la distance.